

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2021**09- Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION****N° Ordre : DE-079-2021**

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression de poste

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pompiey, après convocation du 15 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (43) :**Andiran** : M. Lionel LABARTHE**Barbaste** : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 05), M. Michel DAUNES (présent à compter du point 11)**Bruch** : M. Alain LORENZELLI**Buzet-sur-Baïse** : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE**Calignac** : M. Alban CASSAGNABERE**Espiens** : M. Serge LARROCHE**Feugarolles** : M. Jean-François GARRABOS**Fieux** : M. Joël AREVALLILO**Francescas** : Mme Paulette LABORDE**Lamontjoie** : M. Pascal BOUTAN**Lannes-Villeneuve de Mézin** : M. Jacques ECHEVERRIA**Lasserre** : M. Serge PERES**Lavardac** : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Georges BARBARA**Le Fréchou** : M. André APPARITIO**Le Nomdieu** : -**Le Saumont** : -**Mézin** : Mme Dominique BOTTEON et MM. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA**Moncaut** : M. Francis MALISANI**Moncrabeau** : M. Nicolas CHOISNEL**Montgaillard** : M. Henri de COLOMBEL**Montagnac-sur-Auvignon** : M. Jean-Louis TOLOT**Montesquieu** : M. Alain POLO**Nérac** : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE**Pompiey** : M. Jean-Pierre SUAREZ**Poudenas** : M. Joël CHRETIEN, suppléant**Réaup-Lisse** : -**Saint Pé Saint Simon** : M. Michel SABATHIER**Saint-Vincent-de-Lamontjoie** : M. Daniel AIRODO**Sainte-Maure-de-Peyriac** : -**Sos-Gueyze-Meylan** : M. Didier SOUBIRON**Thouars-sur-Garonne** : M. Jean-Pierre VICINI**Vianne** : Mme Laurence BENLLOCH**Xaintrailles** : Mme Michèle AUTIPOUT**Membres absents ayant donné procuration (7) :****Lavardac** : M. Sébastien CRUSSIÈRE à M. Ludovic BIASOTTO**Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Alban CASSAGNABERE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Nicolas LACOMBE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Edith BUSQUET, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Membre absent non excusé (1) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Votants : 49

Absents : 11

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée, (*emplois de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants,*

Le cas échéant : En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année (en cas de recrutement prévu d'un contractuel sur la base de l'article 3-2).

Vu la délibération n°DE-059-2021 du 30 juin 2021 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis préalable du Comité Technique en date du 14 septembre 2021,

Considérant le recrutement d'un instructeur au sein du service urbanisme titulaire au grade de rédacteur, il convient de créer un poste de rédacteur territorial dans le tableau des titulaires et de supprimer un poste au grade d'ingénieur territorial dans le tableau des contractuels de droit public suite à une fin de contrat sur ce même poste.

Considérant le départ en retraite d'un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise, il convient de supprimer son poste dans le tableau des titulaires, son remplacement ayant été pourvu par un contrat aidé figurant dans le dernier tableau des effectifs,

Considérant la réorganisation des plannings de deux assistants d'enseignement artistique contractuels à leur demande et compte tenu des nécessités de service de l'École de Musique et de Danse, il convient d'ajouter un poste à temps non complet dans le tableau des contractuels.

Considérant des mouvements supplémentaires et changements de statut au sein de la collectivité (radiation pour non renouvellement de disponibilité, décès, mutation, fin de contrat, stagiairisation.....), il convient de supprimer des postes budgétaires et de mettre à jour les postes pourvus dans les 2 tableaux.

Considérant le départ pour mutation d'un agent titulaire au grade d'adjoint administratif, il convient de créer un poste de rédacteur dans le tableau des titulaires et un poste d'adjoint administratif et de rédacteur dans le tableau des contractuels en vue de son remplacement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2021, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché principal	A	1	1	0	1 Directrice des Affaires Financières
Attaché territorial	A	4	3	0	1 Directrice de l'Espace France services 1 Directrice communication et chargée de mission Leader 1 Directrice des Ressources Humaines
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0	1 Chargé de mission Leader et dev économique 1 Conseiller de Prévention
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	0	1 Responsable du service Habitat 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur	B	2+1+1	2+1	0	1 Directrice service PEEJ 1 Instructeur Urbanisme 1 Conseiller socio-administratif
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion administratif pôle fonctionnel

					1 Référent RH et comptabilité Enfance et Jeunesse 1 Conseiller emploi 1 Assistant de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	1 Assistant comptable 1 Assistant de gestion administrative Voirie et comptabilité
Adjoint administratif	C	7	7-1	0	1 Adjoint des Ressources Humaines 1 gestionnaire paie/carrière 1 assistant de gestion administrative Urbanisme -1 assistante de gestion administrative 1 Conseiller socio-administratif 1 assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Serv. techniques
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1-1	0	0	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maîtrise pal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	1 Encadrant Voirie 1 Référent technique
Agent de maîtrise	C	4-1	4-1	0	3 -1 Agents d'exploitation voirie 1 Référent des documents techniques
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	5	5	0	1 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation de Voirie 1 Agent d'exploitation de Voirie spécialisé
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	6	0	1 Chef d'équipe Voirie 1 Responsable du service Patrimoine 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent
Adjoint technique	C	15	11+4	+1	4 agents d'exploitation de Voirie spécialisés 4 agents d'exploitation Voirie 1+2 Agents d'exploitation Patrimoine +1 chef d'équipe voirie 1 mécanicien Voirie 1 +1 Agents d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1 ^{ère} classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Enseignant Musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	0	1 Enseignant Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 archiviste délégué à la protection des données

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	4-1	4-1	0	3 Directeurs ALSH /NAP -1 animateur
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	6	6	0	1 Coordonnateur Jeunesse +1 Directeur Maison des Jeunes 1 Directeur ALSH /NAP 1 Directeur ALSH 3-1 Animateurs
Adjoint d'animation	C	7-1-3	7-1-3	2	-1 Directeur Maison des Jeunes 1 Animateur RAM 5-3 Animateurs

FILIERE SOCIALE

Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	A	1	1	0	1 Educateur Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	A	2	2	0	1 Directeur de halte-garderie 1 Educateur Jeunes Enfants
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	1 Assistant éducatif Petite Enfance
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	3 Assistants éducatifs Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistants éducatifs Petite Enf

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
TOTAL		103+1 -1 -1-1-1-3+1	97+1 -1 +4-1-1-3	2-1	

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
-----------------	------	--------------------------	----------------------	---------------------------------	--

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	4	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 chargé de missions TEPOS 1 Responsable service urbanisme
Rédacteur territorial	B	3+1	2	1	1 Coordonnateur CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle +1 Conseiller socio-administratif
Adjoint Administratif	C	1+1	1	0	1 Animateur numérique EFS +1 Conseiller socio-administratif

FILIERE TECHNIQUE

ingénieur territorial	A	3-1	3-1	0	1 Chargé de mission Natura 2000 -1 Chargé de mission Urbanisme 1 Technicien Rivière
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat

Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} cl	C	1	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	2	1	0	1 Agent d'exploitation Voirie
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement artistique	B	6	6	6	5 Enseignants EMD 1 Enseignant Musique CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	1+1	2 Enseignants EMD
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	13	13	10	13 Animateurs
FILIERE SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants	A	3	3	0	2 Directeurs de Multi Accueil 1 Animateur RAM
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	3-2	3-2	0	+2 Assistants éducatifs petite enfance 1 assistante Petite Enfance
Agent social	C	+1	+1	0	+1 assistante Petite Enfance
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	3	2-1	0	2-1 Auxiliaire de puériculture
TOTAL		49 -1-2+1+2	45 -1-2+1 -1	18+1	
CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES					
Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	2	+2	0	+2 agents d'exploitation de la voirie
TOTAL GENERAL		154+5 -10	143+6 -10	20+2	
		149	139	22	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

